

**COMMUNE de MERIGNIES**

**Plan Local d'Urbanisme**

Modification de droit commun approuvée le 05 février 2024

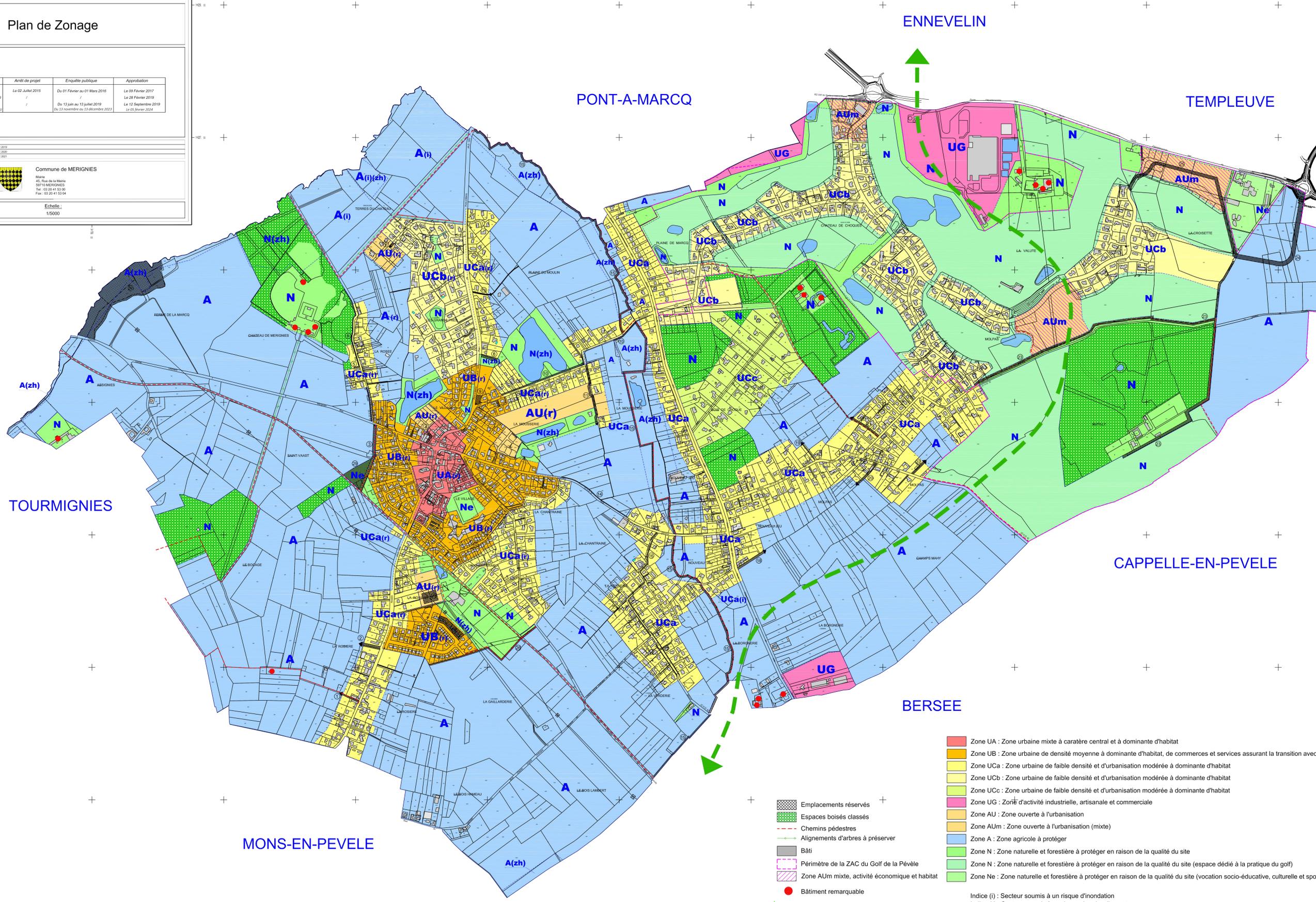
**Plan de Zonage**

Procédure	Arrêt de projet	Enquête publique	Approbation
Révision du PLU	Le 02 Juillet 2015	Du 01 Février au 01 Mars 2016	Le 09 Février 2017
Modification amendement n°1 du PLU	/	Du 13 juin au 13 juillet 2019	Le 26 Février 2019
Mise en compatibilité n°1 du PLU	/	Du 13 novembre au 13 décembre 2023	Le 12 Septembre 2019
Modification de droit commun du PLU	/	/	Le 05 février 2024

Date	Intitulé	Modifications
26.10.2016	1	Mau cadastre 2016
06.04.2020	2	Mau cadastre 2020
12.02.2021	3	Mau cadastre 2021

Commune de MERIGNIES  
Maire  
45, Rue de la Marie  
59710 MERIGNIES  
Tel : 03 20 41 53 00  
Fax : 03 20 41 53 04

Echelle :  
1/5000



TOURMIGNIES

PONT-A-MARCQ

ENNEVELIN

TEMPLEUVE

CAPPELLE-EN-PEVELE

BERSEE

MONS-EN-PEVELE

- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Chemins pédestres
- Alignements d'arbres à préserver
- Bâti
- Périmètre de la ZAC du Golf de la Pévèle
- Zone AUm mixte, activité économique et habitat
- Bâtiment remarquable
- Corridor écologique

- Zone UA : Zone urbaine mixte à caractère central et à dominante d'habitat
- Zone UB : Zone urbaine de densité moyenne à dominante d'habitat, de commerces et services assurant la transition avec les quartiers
- Zone UCa : Zone urbaine de faible densité et d'urbanisation modérée à dominante d'habitat
- Zone UCb : Zone urbaine de faible densité et d'urbanisation modérée à dominante d'habitat
- Zone UCc : Zone urbaine de faible densité et d'urbanisation modérée à dominante d'habitat
- Zone UG : Zone d'activité industrielle, artisanale et commerciale
- Zone AU : Zone ouverte à l'urbanisation
- Zone AUm : Zone ouverte à l'urbanisation (mixte)
- Zone A : Zone agricole à protéger
- Zone N : Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité du site
- Zone N : Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité du site (espace dédié à la pratique du golf)
- Zone Ne : Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité du site (vocation socio-éducative, culturelle et sportive)

Indice (I) : Secteur soumis à un risque d'inondation  
Indice (r) : Secteur soumis à un risque de ruissellement  
Indice (zh) : Secteur repéré comme zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie